

COMMUNE DE BRENS EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CO

L'an deux mil vingt-six, le 17 Février, Le Conseil Municipal de la Commune de Brens dûment convoqué le 07 Février s'est réuni en conseil ordinaire à la Salle du Conseil en Mairie sous la présidence de Mme le Maire.

Date d'affichage

07 Février 2026

Date de convocation

07 Février 2026

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 15
- Présents : 13
- Pouvoirs : 1
- Votants : 13

Votes exprimés :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0

	Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir
S. LACHIZE-PICCINO	☒	☐	
N. AUBRUN	☒	☐	
S. GAYRAUD	☒	☐	G. CHATEL
G. CHATEL	☐	☒	
R. NOVEL	☒	☐	
G. DELAHAYE	☒	☐	
I. BOUVET	☒	☐	
G. PREVOST	☒	☐	

	Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir
I. SANTOS-CANTERO	☒	☐	
A. GUILLEMIN	☒	☐	
C. PINTI	☒	☐	
P-Y. GENS	☒	☐	
L. FUJOS	☒	☐	
S. THIBLET	☒	☐	
N. DURAND	☒	☐	

Secrétaire de séance : A. GUILLEMIN

OBJET : CHANGEMENT DU LOGICIEL METIER.

Madame le Maire expose que :

- ✚ La suite logiciel métiers actuellement utilisée est appelée à évoluer vers une solution en SAS qui présentera de nouvelles fonctionnalités propres à rationaliser et à faciliter le travail des salariés et des élus.
- ✚ Que suite à un webinaire suivi par Madame la Conseillère déléguée aux Finances et Madame la Conseillère déléguée aux Ressources Humaines, un devis a été demandé à la société Berger-Levrault afin de connaître l'évolution tarifaire de son produit.
- ✚ Que les données actuellement stockées seront intégralement reprises lors de ce changement de matériel.
- ✚ Qu'au regard de la vétusté du serveur actuel sur lequel sont stockés les logiciels et données de la mairie, une évolution de sauvegarde de type CLOUD est plus judicieuse, et que par conséquent, le coût du nouveau serveur sera moindre car sa capacité de stockage sera adaptée et réduite.
- ✚ Que plusieurs agents et élus pourront se former à cette nouvelle organisation, permettant ainsi de répartir les compétences sur différents utilisateurs et ne plus la centrer uniquement sur une personne.
- ✚ Que ce logiciel offre également une simplification des démarches, la possibilité de gérer les délibérations ou la partie Ressources Humaines, ainsi que d'autres fonctionnalités facilitant le travail des agents et des élus.
- ✚ Que le contrat est triennal pour un montant annuel de 4054.50 €.HT soit un coût total de 12 614.00€ HT pour les 3 ans.

Le Conseil municipal,

- ✚ Décide d'autoriser, à compter du 01/04/2026, Madame le Maire à signer le contrat de location pour une durée de 3 ans ainsi que les documents subséquents (formations des salariés et des élus par l'AGATE).
- ✚ Charge Madame le Maire d'inscrire les sommes nécessaires au budget.
- ✚ Dit que les coûts initiaux d'achat du logiciel seront amortis.

Le Maire
Sandrine LACHIZE-PICCINO



Ainsi fait et délibéré.

Brens le 19/02/2026

Madame Le Maire.